

IRÈNE-MARIE KALINOWSKA

LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME VERBAL FRANÇAIS
DANS LA *GRAMMAIRE CRITIQUE DU FRANÇAIS*,
DE MARC WILMET,
5^e ÉDITION, 2010

Le fonctionnement du système verbal français fait partie des questions qui sont aussi complexes que fondamentales et que, partant, il est indispensable d'aborder. La question de l'aspect, en particulier, donne parfois du fil à retordre au linguiste, au didacticien et au traducteur lorsqu'ils se collettent avec les multiples effets de discours et la difficulté inhérente à leur interprétation. Cette difficulté peut s'accroître encore, lorsque, experts en nuances existant dans le système français, les spécialistes plurilingues cherchent à parvenir à un même degré d'acuité d'analyse lorsqu'ils opèrent un retour réflexif sur les faits propres à une autre langue, et notamment à leur langue «maternelle».

Le fonctionnement du système verbal français a bénéficié d'éclairages théoriques multiples dont certains ont fait avancer l'état de la question de manière significative. L'apport de Gustave Guillaume en fait incontestablement partie, sa diffusion étant assurée par une série de disciples – Imbs, Wagner et Pinchon, Moignet, Bonnard, Baylon et Fabre, Chevalier, Soutet – œuvrant au déploiement d'une partie ou du tout de sa théorie. Les éléments de son système connu au départ du seul public d'initiés ont fécondé la réflexion de linguistes d'orientations diverses et ont fini par pénétrer dans la plupart des publications didactiques.

Dr IRÈNE-MARIE KALINOWSKA – wykładowca w Haute Ecole de Bruxelles; naukowo związana z Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines Uniwersytetu Katolickiego w Louvain-la-Neuve (Belgia); członek Centre de recherche interdisciplinaire sur les pratiques enseignantes et disciplines scolaires; e-mail: irene.kalinowska@uclouvain.be

Marc Wilmet fait partie de ces disciples qui, par leurs travaux, entendent révéler ce que la théorie de Guillaume a pu avoir de plus pertinent. Le linguiste belge investit les différents aspects de la psychomécanique avant de les reprendre à son compte et mène, en parallèle, une révision méthodique des différentes théories grammaticales. La *Grammaire critique du français*, qui en est à sa cinquième édition, est la trace de cette double entreprise. L'ouvrage possède une visée strictement linguistique, mais en même temps, il est la concrétisation d'un projet que l'auteur formule en ces termes : «faire descendre la réflexion authentiquement linguistique vers les classes» dans l'idée «de simplifier et de clarifier». (*Avant-propos* et *Introduction générale* 3. *La grammaire scientifique à l'école*). Ce projet est poursuivi également dans la *Grammaire rénovée du français* dont le lecteur idéal est, selon le vœu de l'auteur, non pas le linguiste ou le didacticien, mais l'élève (*Avant-propos*). Ces deux ouvrages, rédigés avec une rigueur scientifique égale, suscitent naturellement l'intérêt du linguiste et du didacticien des langues et, à plus forte raison, de celui qui cherche un éclairage original sur le fonctionnement du système verbal français. Celui-ci fait l'objet du chapitre VI (de la partie I) de la *Grammaire critique du français* et du chapitre IV (de la partie I) de la *Grammaire rénovée du français*. Les lignes qui suivent sont consacrées à la présentation des principaux apports du linguiste belge à la théorie du verbe.

LA DÉFINITION DU VERBE

Pour commencer le chapitre consacré au verbe, l'auteur de la *Grammaire critique* en propose une nouvelle définition. On n'ignore pas les enjeux théoriques de cette démarche, la question étant de savoir quelles places respectives accorder aux critères formels et sémantiques : faut-il commencer par la morphologie pour en arriver au sens, comme semblent le suggérer Arrivé et alii (1986 : 678-685) ? Ou partir de la syntaxe, comme Riegel et alii (2009 : 389-433, 434-509 et 510-596) ? Ou encore faudrait-il chercher à montrer l'étroite conjonction du morphologique et du syntaxique dans sa relation avec le sémantique, comme le fait André Goosse dans les éditions refondues de la célèbre grammaire de Maurice Grevisse ? La définition que propose Wilmet est donnée précisément comme l'alternative à celle formulée dans le 12^e édition

du *Bon usage*, centrée sur la forme et qu'il cite partiellement (p. 166)¹. Elle est présentée en deux temps.

Dans un premier temps, la définition s'énonce comme suit : [le verbe est] «un mot d'extension médiate pourvu des marques spécifiques de la *conjugaison*».

Dans la théorie de Wilmet, «extension médiate» signifie que les verbes – *courir, rêver, lire*, etc. – ne s'appliquent pas immédiatement au procès – course, rêve ou lecture –, mais à la totalité des objets du monde qui *courent*, qui *rêvent* ou qui *lisent* ; entre les verbes et les procès, ceux-ci servent d'intermédiaires – ou médiateurs – nécessaires à l'établissement du rapport de dénotation. L'introduction de la notion de «médiateté» se fait en référence à l'opposition guillaumienne entre incidence interne et incidence externe, dont Wilmet cite le bref énoncé (pp. 62 et 349) et dont il entend spécialiser l'application. L'introduction de médiateurs dans la dénotation semble être une solution au problème de l'articulation de la notion d'extension aux différentes classes de mots². La complexification de la définition traditionnelle³ – dont on appréciera diversement la nécessité⁴ – laisse prendre la mesure de la place accordée au sémantique. En effet, la part accordée au formel dans le premier énoncé de la définition du verbe – « pourvu des marques spécifiques de la *conjugaison* » – se trouve aussitôt minorée par une remise en question et cède la place à la définition formulée par Guillaume (*Langage et science du langage*, p. 47) : «Le verbe est un sémantème qui *implique et explique* le temps.»

¹ Pour l'énoncé complet de la définition, voir BU15§767. Dans la cinquième édition de la *Grammaire critique* (2010), Wilmet se réfère à la 12^e édition du *Bon usage* – qui en était à sa 14^e édition (2007).

² Arrivé *et alii* (1986 : 267, 213, 597-598) définissent l'extension comme suit : «concept d'origine logique utilisé dans la description sémantique pour désigner l'ensemble des entités qui constituent la dénotation d'un terme (nom ou expression nominale) au niveau de la langue, ou bien l'ensemble auquel réfère un terme dans un univers de discours donné au niveau de l'énoncé». Plus loin (s.v. *référence*), ils précisent : «Il est de tradition d'ajouter que, sur le plan grammatical, seuls les substantifs permettent la référence».

³ Cfr *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e édition ; Mounin *et al.* 1974, 2004 et Dubois *et al.* 1973, 1989, s.v. *extension* ; Grevisse et Goosse 2011 §203.

⁴ Voir à ce propos, les objections d'A. Goosse (BU15§459a) : «Pour Wilmet (§ 51) [...] l'extension est " l'ensemble des objets du monde auxquels un mot est applicable " ; elle est médiate pour l'adjectif ou le verbe, puisqu'elle concerne, sans les désigner, les objets du monde auxquels ils sont applicables. – Cependant, la formule objets du monde s'adapte difficilement, selon le sentiment ordinaire, aux noms abstraits. Et pleuvoir a-t-il besoin d'un médiateur ? Et sommeil moins que dormir ?»

CONJUGAISON

La conjugaison est définie dans son acception la plus générale – comme Riegel *et alii* (2009 : 438-439, 467) et Goosse (1986 §§738-739 ; 2011 §§767-768), Wilmet ne reprend pas à son compte la distinction courante entre formes personnelles et impersonnelles : «Toute forme verbale conjugue un morphème lexical propre, le radical, et un ou plusieurs morphèmes grammaticaux communs, la désinence» ; celle-ci «véhicule diverses informations catégorielles» – les morphophonèmes des différents temps, modes, de la personne et du nombre. Suit un survol (très) rapide des différences formelles entre les verbes des différents groupes : presque⁵ tous les verbes du premier présentent une conjugaison à base unique ; ceux du deuxième possèdent en plus un affixe et ont ainsi un radical et deux bases ; certains (ceux du troisième) «multiplient les radicaux» : «trois ou quatre» pour *aller*, sept ou huit pour *être*, etc. Ce rappel des différences formelles est l'occasion de pointer la diversité et le raffinement des classements pratiqués par les spécialistes, dont certains postulent l'existence de quelque 85 types de conjugaison à l'écrit⁶. Plus globalement, il sert à préparer les propositions de remaniement de la théorie des modes. Dans l'immédiat toutefois, ce rappel d'ordre morphologique n'est qu'un prétexte pour un passage en revue critique des catégories employées dans les grammaires usuelles (cette fois-ci, ni titres ni auteurs ne sont cités). Notons que les linguistes n'accueillent ces catégories dans leurs ouvrages qu'avec réserve et réparent à les reprendre tels quels à leur compte. Dans le dénombrement auquel procède Wilmet figurent notamment :

- les voix (au nombre de trois : active, passive et pronominale, ou moyenne, ce dernier terme étant un emprunt à la grammaire grecque où son emploi se justifiait réellement)
- les modes (sept modes : indicatif, conditionnel, subjonctif, impératif, infinitif, participe, gérondif⁷)

⁵ Presque : il s'agit sans doute des variations phonétiques (et graphiques) des verbes en-ayer, et des verbes à e variable, tel *altérer*.

⁶ On songe, à ce propos, aux 130 modèles de conjugaison que – dans une autre optique et pour d'autres besoins – G. Gross postule dans son *Manuel d'analyse linguistique* (2012). La recherche de la simplification ne se laisse pas toujours concilier avec les objectifs poursuivis dans une recherche ciblée.

⁷ Wagner et Pinchon (1962, 1991) considèrent le gérondif comme un mode à part qui, en français moderne, se distingue du participe présent. Bonnard (1988) fait de même, et il étaie sa position par l'argument de la fonction syntaxique ; le même argument fait partie de ceux sur lesquels se fonde, dans *Le bon usage*, la distinction des formes verbales en 5 modes. Le *Code*

– les temps (six temps : présent, passé, futur, imparfait, conditionnel, futur du passé).

Wilmet dénonce la confusion régnant dans la terminologie actuelle, et il n'est bien évidemment pas le seul à le faire : critiques eux aussi, Riegel *et alii* (1994 et 2009) par exemple, parlent, à ce propos, d'«appellations trompeuses». Les dénominations grammaticales sont un mélange d'indications d'ordre modal, temporel et aspectuel. Selon l'auteur de la *Grammaire critique*, elles ne permettent pas de percevoir d'emblée la distinction morphologique entre les formes simples et les formes composées. Il proposera, par la suite, une nomenclature alternative, qu'il veut plus logique et plus éclairante.

Deux verbes seront invariablement cités dans l'ensemble de l'exposé pour couvrir l'essentiel des applications des propositions théoriques de l'auteur. Il s'agit de *marcher*, verbe dynamique imperfectif, et *sortir*, verbe dynamique perfectif. On reconnaît les exemples employés par Guillaume dans *Temps et verbe* (1929, 1970) pour illustrer son idée de réalisation de l'image verbale au moyen des auxiliaires *avoir* et *être*. Plus tard, dans la présentation des formes composées, seul *avoir* servira de support aux exemples, alors qu'*être* est l'auxiliaire à la fois minoritaire et marqué, et dont l'analyse est parfois complexe⁸. On peut se demander, au départ de ce chapitre, si la limitation des exemples à deux verbes intransitifs et à un seul auxiliaire ne serait pas un expédient commode pour arriver à respecter le «credo intangible» posé dans l'*Avant-propos* : «l'exception infirme la règle». En choisissant le type et en restreignant le nombre d'exemples, on a toujours su évacuer les difficultés qui surgissent invariablement dans l'étude des faits de langue. Il convient de noter toutefois que, de temps à autre, d'autres exemples apparaissent, accompagnés souvent d'un commentaire. On appréciera aussi, globalement, la recherche des règles générales.

MODE

L'emploi du concept de mode dans les grammaires trahit l'influence de la logique, dénonce l'auteur. Le mode y est souvent défini de manière «passablement floue», dit-il, et surtout, il est confondu avec la modalité, alors qu'il y a lieu de les séparer nettement. L'articulation des deux est en effet une affaire

de terminologie grammaticale belge, quoique paru la même année que la 12^e édition du *Bon usage* (1986), suit l'ancienne analyse.

⁸ Cfr G. Moignet (1981), *Systématique de la langue française*, éd. Klincksieck, Paris.

délicate, surtout lorsqu'il s'agit de montrer leur jeu réciproque dans le cadre phrastique. La distinction entre modalité et mode a déjà été clairement posée par d'autres linguistes : Wagner et Pinchon (1962), Baylon et Fabre (1978) ainsi que Riegel *et alii* (1994, 2009) ; on aura remarqué que certains – mais non pas tous – se réclament de la théorie de Guillaume.

La définition que Wilmet propose (p. 171) est la suivante : les modes de la grammaire correspondent aux manières dont le verbe sélectionne la personne et l'époque parmi les modalités de la logique⁹. Le grammatical s'articule donc étroitement au logique tout en étant distinct. Relèvent, par contre, clairement de la modalité :

- l'énonciation : assertive, interrogative ou injonctive (on reconnaît ici les types de phrase qui peuvent donner lieu à l'emploi de modes différents)
- les coverbes : *devoir, pouvoir, savoir, falloir, vouloir, faire, laisser*
- les adverbes modaux «modulateurs de la vérité» et «appréciatifs»
- les incisives (i.e. les incidentes : «n'est-ce pas ?», etc.)
- la personne énonciative (la 1^{re} personne ayant plus de véridicité que les autres)
- l'époque du procès (le passé et surtout le futur sont moins sûrs que le présent, etc.)¹⁰.

On pourrait compléter la définition alternative de Wilmet par cet énoncé de Riegel *et alii* (1994 et 2009) : «les modes se différencient d'abord en fonction de leur capacité à présenter des indications de personne et de temps grammati-

⁹ On se rappelle cette définition proposée par Wagner et Pinchon (1962) : «les modes s'opposent par l'incapacité ou par la capacité qu'ils ont d'engendrer des formes personnelles et des formes ayant une valeur temporelle. [...] Dans l'interprétation des modes, on ne confondra pas ce qui revient à l'intelligence ou à la sensibilité de ceux qui parlent et ce qui revient aux formes elles-mêmes. Les formes sont indifférentes. [...] Cela explique qu'une même intention puisse s'exprimer au moyen de modes différents.» Arrivé *et alii* (1986), quant à eux, définissent le mode comme suit : «Le mode est l'une des catégories qui affectent la classe du verbe. On distingue les modes personnels, qui comportent la catégorie de la personne ; et les modes impersonnels, qui ne la comportent pas. [...] Les modes personnels permettent de marquer les différents degrés d'actualisation du procès signifié par le verbe. On observera que certains temps, par exemple l'imparfait, ont dans quelques-uns de leurs emplois des valeurs modales.» On appréciera le degré de précision des trois définitions ainsi que la netteté avec laquelle elles distinguent modalité et mode.

¹⁰ La modalité est un concept éminemment polysème (Arrivé *et alii* 1986, Mounin *et al.* 1974, 2004 et Dubois *et al.* 1973, 1989). Pour Guiraud (1974), les modalités (au pluriel) sont «des marques exprimant la manière de l'être, du procès ou de la qualité», et dont certaines s'attachent au nom, tandis que d'autres, au verbe : le genre, le nombre, la personne, le temps, l'aspect et le mode. Pour B. Lamiroy (1999), la modalité (au singulier) est le degré de réalité accordé au procès de par l'emploi d'une forme verbale donnée.

caux». On pourrait aussi la mettre en parallèle avec celle donnée dans la 13^e édition du *Bon usage* (1993 : §737 ; 2011 : §768). Celle-ci laisse voir la jonction du formel et du logique (des modalités) sur le plan syntaxique : «Les modes sont les formes que prend le verbe selon les types de phrase où il sert de prédicat ou selon le rôle qu'il joue dans la phrase dont il n'est pas le prédicat. Ils se divisent en modes personnels et en modes impersonnels selon que le verbe varie ou non d'après la personne grammaticale. Cette distinction coïncide à peu près avec celle qui précède : les modes impersonnels, d'ordinaire, ne servent pas quand le verbe est prédicat de la phrase.»

Après avoir articulé le logique et le grammatical, Wilmet remet en cause le classement en six modes – et non plus en sept, mentionnés précédemment. Il n'en retient, provisoirement, que deux. Il classe, d'abord, l'infinitif et le participe dans un même mode impersonnel.

Ensuite, l'auteur décline l'impératif, qu'il définit comme un «tour qui n'est qu'un type d'injonction consistant à supprimer le pronom sujet». Il n'échappe en effet à personne (Arrivé *et alii* 1986 ; Riegel *et alii* 1994 et 2009 Leeman-Bouix 1994) que les formes de ce mode sont toutes empruntées au subjonctif et à l'indicatif, moyennant quelques aménagements graphiques. Pour le linguiste belge, ces raisons morphologiques sont une raison suffisante pour dénier à l'impératif le statut de mode. En procédant à ce déclassement, Wilmet met en application l'analyse de Guillaume qui considère l'impératif comme une série de formes appartenant au discours et non pas au système de la langue¹¹.

¹¹ Tous les guillaumiens ne vont pas jusqu'à la suppression de l'impératif de la liste des modes. Moignet (1981 : 84-86) suit fidèlement Guillaume en l'analysant en tant que mode de discours, et non pas en tant que mode de langue, «chronogénétique». Wagner et Pinchon (1962 : 320, 357) le qualifient de «mode d'action», personnel, mais non temporel, car incapable d'«actualiser le procès de manière précise». Quant à Guillaume lui-même, il en dit ceci : «L'impératif est un mode de parole, non pas un mode de pensée, du moins en français où il emprunte sa flexion soit à l'indicatif, soit au subjonctif. Le trait le plus original de l'impératif français est de devoir la forme indicative ou subjonctive du verbe non pas à l'idée à travers laquelle on regarde le verbe, mais à ce verbe lui-même. [...] L'impératif est une certaine manière de parler qui vise à provoquer, chez le sujet écoutant, l'accomplissement d'un acte que le verbe indique. Par suite, l'emploi de cette manière de parler n'a de raison d'être que pour autant qu'on sait exister chez le sujet à qui on s'adresse les pouvoirs indispensables à l'exécution de l'acte dont on réclame de lui l'exécution. Il se détermine ainsi dans l'esprit, au-delà de la zone de ces pouvoirs, une limite qui figure le moment où l'impératif a des probabilités de devenir efficace. Cette limite est la ligne d'actualité de ce mode.» (*Temps et verbe*, pp. 24, 47-48) L'extrait laisse prendre la mesure du mentalisme qui caractérise la démarche guillaumienne.

L'auteur réunit, enfin, les modes personnels, le subjonctif et l'indicatif. Il y a donc, provisoirement, un mode impersonnel (l'infinitif, le participe présent et le participe passé) et un mode personnel. Un peu plus tard dans l'exposé, il scindera en deux cette dernière catégorie¹².

TEMPS

L'auteur passe en revue les différentes acceptions du terme «temps» – physique, climatique, humain, relatif, etc. – en s'attardant en particulier sur le temps cosmique et sur le temps linguistique. Le premier, rappelle-t-il, est symbolisé habituellement par une «droite unidirectionnelle non finie et irréversible» tandis que le second s'oriente tantôt de gauche à droite et tantôt en sens inverse, suivant les moyens lexicaux employés. Ceux-ci peuvent être sélectionnés dans différentes catégories : adjectifs, préfixes, adverbes, conjonctions et prépositions. Le verbe, souligne-t-il, est «l'unique mot temporel spécialisé»¹³. Dans cet intérêt pour les représentations spatiales, on reconnaît l'un des traits majeurs qui caractérisent le système mentaliste de Gustave Guillaume¹⁴.

En évoquant le temps humain, Wilmet s'intéresse à l'orientation du flux du temps, telle qu'elle apparaît – différemment – dans quelques témoignages littéraires. Il ne s'attarde ni sur la question de la primauté de l'expérience du temps sur sa représentation ni sur l'innéité de la temporalité, comme Piaget et Benveniste l'avaient fait avant lui (Cfr Benveniste 1966 ; Charaudeau 1992). En parlant de «temps relatif», il ne discute nullement l'opposition entre temps absolus et temps relatifs¹⁵, mais évoque simplement la corrélation entre les événements ou celle entre le procès et ses différents modes de déroulement.

¹² Cfr *Temps et verbe*, p. 29, schéma du sous-chapitre *Théorie des modes verbaux*.

¹³ Cfr *Le bon usage* (BU15 §767) : «On dit aussi que le verbe exprime un procès, quelque chose qui se déroule dans le temps ; le nom, lui, est statique, en quelque sorte. On pourrait comparer le verbe à un film cinématographique, le nom à une photographie.»

¹⁴ Il suffit de se rappeler cette explication parmi d'autres que Guillaume donne pour appuyer son affirmation de la valeur *spatiale* de l'aspect : «Outre cette valeur spatiale, sensible en toutes conditions, l'aspect possède une valeur temporelle qui se révèle dans certaines conditions d'équilibre ou, pour mieux dire, de non-équilibre du temps impliqué et du temps expliqué. Spatiale en ce sens que le verbe intègre ou non la notion d'aboutissement, il comprend respectivement tout ou partie de son propre avenir.» (Guillaume 1973 : 52) Et : «Le verbe épouse la forme du temps qu'il implique.» (Id. 1973 : 51).

¹⁵ «Distinction inadéquate» selon Riegel *et alii* (1994 et 2009), et écartée par Goosse (1986, 2011).

À propos du temps grammatical, l'auteur précise, dans la *Grammaire rénovée*, qu'[il] «décrit l'orientation d'un procès par rapport à un repère fixé en un point quelconque du temps cosmique.» «Les trois modes du français exploitent ces possibilités [d'orientation du procès par le temps grammatical] en fonction de la teneur personnelle ou impersonnelle, actuelle ou inactuelle du repère.» (p. 68) Et de préciser : «Toute forme verbale ne peut énoncer que l'antériorité du procès au repère, la concomitance du procès au repère, la postériorité au repère.» Sous la plume de ce guillaumien, cette précision n'est bien évidemment pas un détail. Là, où à propos de la corrélation des temps verbaux, on parle avant tout de l'emplacement et de la situation¹⁶ d'un procès par rapport à un repère, l'auteur choisit d'en évoquer l'orientation. On comprendra plus loin l'importance de cette métaphore spatiale, et notamment dans l'analyse de la valeur des différents tiroirs verbaux¹⁷.

Après l'évocation du temps linguistique, l'auteur présente son système d'interprétation des formes verbales simples. Cette présentation se fait en trois étapes, l'objectif étant de représenter la manière dont le procès verbal s'inscrit dans le temps grammatical. Ici aussi, comme dans des travaux d'autres guillaumiens, elle se fait sur un mode spatial.

L'inscription du procès dans le temps grammatical se conçoit selon trois manières différentes dont «le verbe sélectionne la personne et l'époque». Ces trois manières correspondent aux trois modes dégagés plus haut, à savoir :

- le mode impersonnel intemporel (ou inactuel) [i.e. l'infinitif et le participe]
- le mode personnel intemporel (ou inactuel) [i.e. le subjonctif]
- le mode personnel actuel [i.e. l'indicatif].

À ces trois modes correspondent trois schémas organisés, chacun, autour d'un repère spécifique, respectivement : (L) un lieu, (H) une personne et (A) une époque. Le repère L est donné comme pertinent pour le mode impersonnel

¹⁶ Cfr Riegel *et alii* 2009 : 513-516 ; Grevisse et Goosse BU15§768, etc. Voir : Wilmet 2007 : 68.

¹⁷ Dans la récapitulation de son analyse du système verbal présentée dans la *Grammaire critique*, l'auteur finit lui aussi par évoquer la situation du procès dans le temps (p. 202). Cependant, dans les analyses des emplois, l'accent est mis sur l'orientation (incident, décadent, prospectif, rétrospectif, etc.). À ce propos, on peut songer aussi aux représentations spatiales des procès diversement orientés que l'on trouve dans les travaux des guillaumiens plus ou moins fidèles et plus ou moins critiques : Moignet, Valin, Bonnard, Imbs, Vassant, Pottier, Mellet, Soutet, etc. – voir : bibliographie.

intemporel. Le repère H, quant à lui, correspond au mode personnel inactuel, tandis que A, au mode personnel actuel.

Le premier schéma (p. 177), que nous appellerons (L), représente les infinitifs, les participes 1 [présents] et 2 [passés]. Il ne comprend, naturellement, aucune indication d'époque ni de personne. Il ordonne, autour du repère L = un lieu, les formes nominale et adjectives du verbe. Dans la terminologie de l'auteur, celles-ci correspondent aux procès :

- a. incidents ou entièrement arrivants, c'est-à-dire antérieurs (*marcher*)
- b. adjacents mi-arrivants mi-arrivés, c'est-à-dire concomitants ou transitants (*marchant*)
- c. entièrement arrivés, c.-à-d. postérieurs (*marché*).

La flèche du temps grammatical pointe vers la droite tandis que les formes verbales sont classées comme suit : l'infinitif, dit «arrivant» et «antérieur», se situe à gauche, le participe présent, «mi-arrivant mi-arrivé», «concomitant», est au centre, vis-à-vis du repère L, et le participe passé, «arrivé» et «postérieur», se trouve à droite. Il faut donc comprendre que la flèche du temps grammatical pointe vers le passé.

Dans ce schéma, il s'agit de pouvoir d'une caractéristique temporelle les différentes formes d'un mode qualifié comme intemporel ou inactuel. Nous avons donc : «temps incident, «temps adjacent» et «temps décadent», et non pas l'avenir, le présent et le passé. Ces trois caractéristiques doivent correspondre à trois images différentes du procès chez le sujet parlant :

- *marcher* : temps incident – procès que le sujet conçoit comme se trouvant devant lui, comme étant à venir ;
- *marchant* : temps adjacent – procès que le sujet parlant «voit» en train de se dérouler dans le présent, à savoir à la fois arrivant et déjà en partie arrivé ;
- *marché* : temps décadent – procès que le sujet «a» derrière lui, déjà entièrement arrivé et appartenant au passé.

Le deuxième schéma (p. 177), que nous appellerons (H), représente les subjonctifs 1 [présents] et les subjonctifs 2 [imparfaits] par rapport à l'observateur humain symbolisé par la lettre H. Les subjonctifs 1 (*marche*) se trouvent à droite, les subjonctifs 2 (*marchasse*), à gauche. Dans son commentaire, l'auteur précise : le repère H met les procès «postérieurs» (les subjonctifs 1) «devant lui» et, «derrière lui», les procès «antérieurs» (les subjonctifs 2). Il faut donc comprendre que cette fois-ci la flèche du temps grammatical pointe vers le futur. En effet, dans le schéma précédent, l'infinitif était situé à gauche tout en étant analysé

comme incident, à venir et antérieur. Dans le schéma (L) «antérieur» signifie «futur» tandis que dans le schéma (H), il a le sens de «passé».

En résumé, le repère H classe les subjonctifs en :

- subjonctifs 1 – de temps prospectif (*marche*)
- subjonctifs 2 – de temps rétrospectif (*marchasse*).

Le troisième schéma (p. 179) – (A)-(A') – représente les procès du mode indicatif, qui sont répartis en quatre époques et classés en deux sous-systèmes.

Le repère (A) est l'actualité et il organise les tiroirs du premier sous-système. L'auteur précise que (A) intègre les repères L et le repère H, tout en transformant leur valeur : L est devenu *ici*, et H, *moi*. (A) est le *moi-ici-maintenant*. Il répartit les procès en trois époques :

- le présent (*marche/marchons*) – au centre, vis-à-vis du repère (A)
- le passé (*marchai, marchais*) – à gauche
- le futur (*marcherai*) – à droite.

La flèche du temps grammatical, orientée vers la droite, montre cette fois-ci aussi le futur¹⁸.

Le repère (A') est l'actualité dépassée du point de vue de *moi-ici-maintenant* ; celle-ci se trouve représentée sur l'axe de temps à gauche du repère (A). (A') organise les formes en un deuxième sous-système qui comprend le passé, situé vis-à-vis de (A'), (l'imparfait *marchais*) et le futur du passé (le conditionnel *marcherais*)¹⁹.

¹⁸ En représentant la réalisation de l'image verbale dans le temps *in esse*, Guillaume prend le soin d'indiquer, en plus des indications «passé» (situé à gauche), « $\alpha - \omega$ » (chronotypes délimitant le présent, au milieu) et «futur» (situé à droite), le «sens de la marche du temps». Celui-ci court de droite vers la gauche. (*Temps et verbe*, p. 51).

¹⁹ Le schéma (A)-(A') intègre celui proposé par Guillaume à propos du futur et du conditionnel (*Temps et verbe*, p. 57). Il pourrait être comparé avec celui qu'un autre guillaumien, Paul Imbs, propose pour les temps de l'indicatif (1960 :107) et dans lequel sont intégrées également les formes composées. L'imparfait et le conditionnel présent s'y trouvent eux aussi à un niveau inférieur par rapport à la triade passé simple – présent – futur et forment aussi un sous-système. Toutefois, le présent est placé au sommet tandis que le passé composé se trouve au même niveau que l'imparfait et le conditionnel.

ASPECT

Pour définir cette notion, l'auteur évoque d'abord la distinction guillaumienne²⁰ entre le temps impliqué et le temps expliqué. Le premier est le temps nécessaire à la réalisation du procès, celui de son déroulement interne, tandis que le second, celui des différents « tiroirs » qui situent (ou non) le procès dans une époque²¹. Le « temps impliqué » est précisément l'aspect, et Wilmet rappelle que Guillaume le limitait à l'opposition entre les formes simples et les formes composées. Dans *Temps et verbe*, (p. 110 ; pp. 15-27, 53, 63, passim), on la trouve, effectivement, articulée en termes d'« opposition transcendante de l'aspect tensif (*aimer*) à l'aspect extensif (*avoir aimé*)».

Notons que cette opposition, fondée sur l'idée d'une tension inhérente au procès en cours d'accomplissement, est mise en évidence parmi les faits aspectuels par la plupart des linguistes²². Cette impression de consensus ne doit pourtant pas faire perdre de vue que l'interprétation aspectuelle de l'opposition entre formes simples et formes composées ne fait pas l'unanimité parmi les guillaumiens eux-mêmes : Bonnard (1988) la trouve « insoutenable » dans certains contextes et lui accorde une place « résiduelle » face à l'interprétation temporelle. Wilmet rappelle, pour sa part, l'impossibilité pour de nombreux disciples d'accepter le rejet de l'opposition aspectuelle entre ces deux formes simples que sont le passé simple et l'imparfait.

Après le rappel de la conception guillaumienne de l'aspect en français, l'auteur pose une distinction entre l'aspect lexical et l'aspect grammatical. Dans la *Grammaire critique*, le premier est l'ensemble des informations sur le déroulement du procès transmises par le sens du verbe ; le second est constitué d'informations présentes dans les indices formels – les auxiliaires et les désinences²³.

²⁰ Guillaume (1933, 1964) *Langage et science du langage*, pp. 47-48.

²¹ Du point de vue formel, Wilmet rappelle aussi l'opposition évoquée par Varron et, bien entendu, par Guillaume (e.a. in *Leçons de l'année 1938-1939*), des radicaux de l'inflectum et ceux du perfectum latins. (Wilmet 2010 : 181, 265, passim).

²² D. Leeman, dans sa *Grammaire du verbe français*, intègre la perspective guillaumienne dans la démarche harrissienne (1994 : 48-51, passim) ; Riegel *et alii* (2009 : 519-520) disent explicitement s'appuyer, entre autres, sur les travaux des guillaumiens. Voir aussi Denis et Sancier-Château (1998) ainsi que Grevisse et Goosse (2011 §770).

²³ Cette distinction figure, elle aussi, dans : Leeman (1994 : 51-53), passim ; Denis et Sancier-Château (1997 : 61-64). Elle est présente, quoique de manière moins nette dans Riegel *et alii* (2009 : 519, passim) ainsi que Grevisse et Goosse (2011 §770). La valeur lexicale des in-

Pour rappel, Guillaume distinguait explicitement lui aussi l'aspect lexical et l'aspect grammatical²⁴, mais il citait, pour illustrer le premier, des exemples tirés notamment du latin et du russe (*legere/perlegere, facere/perficere* ; *делать/ переделать, нить/ вынуть*) et pour le second, l'opposition des formes simples et des formes composées du français (*aimer/avoir aimé*).

Dans la *Grammaire critique*, la distinction entre l'aspect lexical et l'aspect grammatical est le point de départ d'un inventaire des aspects des formes simples, qui débouche ensuite sur une analyse des figures possibles de leur combinatoire. L'inventaire des aspects, avant même que soient abordés les emplois dans le discours, est l'occasion d'introduire une nomenclature spécifique. Suivant le tiroir, l'aspect peut ainsi être global ou sécant, tout en étant cursif, pré-cursif, excursif ou biexcursif ; le mode – personnel ou impersonnel, tout en étant actuel ou inactuel – et le temps – incident, adjacent, décadent, prospectif, rétrospectif, présent, passé, futur, futur du passé, incident antérieur, incident bisantérieur, etc. Cette nomenclature originale combinant des indications complexes de trois ordres et sans doute utile paraît d'un maniement complexe. L'articulation de l'opposition générale entre aspect lexical et grammatical clarifie, en revanche, l'analyse.

INVENTAIRE DES ASPECTS

L'inventaire des aspects commence par un rappel de la définition de la notion d'aspect : c'est l'ensemble des informations qui concernent le déroulement du procès entre le terminus a quo (α) et le terminus ad quem (ω) ainsi que celles qui précèdent ou qui suivent plus ou moins immédiatement ses deux bornes.

ASPECT LEXICAL

L'aspect lexical est, pour Wilmet, le mode d'action ou l'Aktionsart des linguistes allemands. Il correspond à la présence d'une «dichotomie fondamentale», celle «des verbes statiques et des verbes dynamiques», que Wilmet emprunte, «sur de nouveaux frais», à Zeno Vendler. En effet, ce philosophe du

fixes et la grammaticalisation des auxiliaires n'ont pas manqué d'attirer l'attention de nombreux auteurs.

²⁴ *Langage et science du langage*, pp. 46-47.

langage distinguait non pas deux, mais quatre schémas temporels et rangeait les procès en quatre catégories : états, activités, accomplissement et achèvements²⁵. L'auteur de la *Grammaire critique* remanie la typologie vendlerienne moyennant quelques aménagements. Il garde les états (qu'il rebaptise «verbes statiques») et réorganise l'ensemble complexe formé par les catégories restantes. Il ne retient ni la catégorie des verbes d'accomplissement ni celle des verbes d'achèvement, et cela pour deux raisons.

D'une part, les différents tests morpho-syntaxiques proposés par Vendler et d'autres mènent, selon lui, à d'«inextricables conflits d'acceptabilité». En effet, les tentatives d'application de ces tests en français tournent court²⁶. Ainsi, tout au long de la présentation de l'aspect lexical, Wilmet n'emploie que deux tests, celui d'«inférence implicative» et celui de présupposition, en n'acceptant que sous réserve, au conditionnel, d'avoir recours à d'autres procédures pratiquées habituellement par d'autres linguistes.

D'autre part, Wilmet refuse d'inclure les accomplissements et les achèvements dans son classement des procès puisque, selon lui, le maintien de ces deux catégories vendleriennes «oblige à sortir du lexème verbal». Or, il défend une position précisément inverse : l'aspect lexical est, pour lui, indépendant des compléments circonstanciels du verbe (p. 190, *cfr infra*). L'affirmation de cette autonomie, qui mérite d'être examinée de plus près²⁷, montrera toute son importance par la suite.

Enfin, plus loin, dans la section consacrée à l'aspect grammatical, l'auteur précise qu'à la différence des suffixes de conjugaison, les préfixes et les infixes, en s'intégrant au verbe, influencent l'aspect lexical. Sont ainsi évoquées les fonctions «duplicative intermittente» du préfixe *re-*, inversive de *dé-*, perfectivante de *par-*, multiplicative des infixes *-aill-*, *-ass-*, *-nich-*, *-on-*, *-ot-*, *ouill-*, etc. *Amener* et *emmener* sont donc des dérivés perfectifs de l'imperfectif *mener* ; *dévisser* signifie l'inversion du procès²⁸ de *visser*, etc.

²⁵ Veters (1996 : 87-88), préfère aux achèvements l'appellation «réalisations instantanées». Voir *Temps, aspect et narration*.

²⁶ Pour des raisons théoriques Veters, qui travaille dans une autre perspective que Wilmet, y voit la raison de «la grande faiblesse» du classement de Vendler. Cfr Veters (1996 : 97).

²⁷ On songe évidemment à ces exemples donnés par Veters (1996 : 93) pour tester les limites du classement de Vendler et qui présentent la particularité de combiner aspect lexical et compléments adverbiaux : *tuer par balle*, *tuer en torturant*, *tuer à petit feu*, *l'alcool tue lentement mais sûrement*.

²⁸ Il s'agit donc ici de l'orientation du procès par rapport aux terminus ad quem et a quo.

ASPECT STATIQUE

Les verbes statiques (p. 185) posent simultanément leur terminus a quo α et leur terminus ad quem ω . Ils ne commutent pas avec *faire* et, précise l'auteur, ne comportent aucune implication (a) ni présupposition (b) : «commencer à aimer n'implique pas que l'on ait aimé» (a) ; «aimer ne présuppose pas que l'on ait détesté» (b). Les exemples cités sont : *avoir, savoir, connaître, ignorer, croire, aimer, détester* ; les copules : *être, sembler, paraître* (mais non pas *demeurer, devenir ou rester*²⁹).

Notons que dans leur *Grammaire méthodique du français*, Riegel et alii (2009 : 525-526) – qui se réfèrent plus strictement à Vendler – parlent, eux, des «procès statifs», qu'ils définissent comme suit : les «procès statifs» ne connaissent ni évolution, ni progression, ni déroulement, car ils dénotent un état. Ils ne répondent jamais à la question *Qu'est-ce qui se passe ?* et ne se laissent saisir à aucun stade (**Je finis de savoir*). Veters (1996 : 105) parle, quant à lui, d'«états», définis comme des situations d'une certaine durée qui ne subissent pas de changement dans l'intervalle pris en considération et qui n'ont pas de borne inhérente au-delà de laquelle elles ne pourraient pas continuer.

ASPECT DYNAMIQUE

Les verbes dynamiques, tels que définis par Wilmet, posent successivement leur terminus a quo α et leur terminus ad quem ω . Comme on le comprendra par la suite, ils ne le font pas dans le même ordre. Exemples : *marcher, sortir, exploser*. Ils se scindent non pas en trois, comme chez Vendler, mais en deux sous-catégories :

– les verbes imperfectifs, ou atéliques, c'est-à-dire ceux qui par leur sens, n'enferment pas de limite interne. Exemple : *marcher*. Ils «engendrent irrévocablement le procès $\alpha - \omega$ dès le terminus a quo. Cette propriété est mise en

²⁹ *Julie commence à paraître/sembler/être fatiguée* n'impliquerait donc pas qu'elle ait paru/semblé/été fatiguée ; *Julie paraît/semble/est fatiguée* ne présupposerait pas non plus qu'elle ait été en forme auparavant. Notons que Béatrice Lamiroy (1983 : 79, 91) signale le statut spécifique de *rester*, mais elle le fait à propos de son analyse des verbes de direction qui se conjuguent avec *être*.

évidence par une inférence implicative : *commencer à marcher* implique *avoir marché*.»

On reconnaît, dans les imperfectifs de Wilmet, les activités de Vendler : ils se déroulent de manière homogène, ils se laissent saisir à leurs différents stades (*commencer à, être en train de*, etc.) et ils sont compatibles avec une indication de durée, mais non pas avec celle d'une limite (*marcher/ pousser une bicyclette pendant deux heures ≠ *en deux heures*)³⁰.

– les verbes perfectifs, ou téléiques, qui enferment une limite de tension interne. Exemple : *sortir*. Ils «engendrent irrévocablement le procès $\alpha - \omega$ au terminus ad quem». Pour illustrer cette caractéristique de leur sémantisme, Wilmet parle ici de non-inférence implicative (a) assortie d'une inférence pré-suppositive (b). Ainsi, *commencer à sortir* et *être en train de sortir* n'impliquent pas *être sorti* (a) ; *sortir* présuppose, positivement, *être à l'intérieur* (b). L'auteur propose notamment le test de l'imparfait «de réalisation antidatée» : *Sans cet incident, Pierre marchait* (est ainsi atteint le terminus a quo – *marcher* est imperfectif) et *Sans cet incident, Pierre sortait* (où est atteint terminus ad quem, situation qui définit un verbe perfectif).

Tels que définis dans la *Grammaire critique*, les verbes perfectifs correspondent aux achèvements (ou réalisations instantanées³¹) de Vendler. Définis comme des situations ponctuelles dont on n'envisage pas la durée, ceux-ci sont incompatibles avec l'indication *pendant x temps*, et leur procès ne se laisse pas segmenter en différents stades. **Continuer à sortir/à abattre un chêne/à trouver une solution* de même que **achever/cesser de sortir/d'abattre un chêne/de trouver une solution* paraissent difficilement acceptables (sauf à changer d'acception), tandis que dans *commencer à sortir* cité par Wilmet, on se situe toujours en dehors du procès proprement dit. En effet, le procès des verbes perfectifs ne se déclenche qu'au terminus ad quem où il arrive aussitôt à son terme.

Il est intéressant de noter que, dans le classement des verbes dynamiques ainsi défini, les dénominations «perfectifs» et «téléiques» d'une part et «imperfectifs» et «atéiques» d'autre part sont considérés comme strictement synonymes. Le télos en question n'est donc pas automatiquement identifiable à l'objet des verbes transitifs, que l'on pourrait imaginer, dans un raisonne-

³⁰ Monnerie-Goarin 1996 : 10-14, Riegel *et alii* 2009 : 525-527, passim ; Vettters (1996 : 87-91, passim). Dans la présentation de l'aspect lexical, nous nous sommes constamment référée au moins à ces trois sources auxquelles nous empruntons les exemples autres que *marcher* et *sortir*, qui sont ceux de Wilmet.

³¹ Vettters 1996 : 87-91 et 106.

ment sémantique, comme le point d'aboutissement «naturel» du procès. Le télos est donc à comprendre avant tout comme la limite interne dont le sémantisme du verbe implique ou non le franchissement, indépendamment de la construction qu'il choisira pour former le prédicat. Dans ce sens, les verbes tels que *s'effondrer* ou *s'écrouler* s'analysent comme des sémantèmes aussi perfectifs que téliques alors qu'à l'évidence la langue actuelle ne permet plus de considérer le pronom réfléchi comme l'objet et le point d'aboutissement de leur procès.

Après avoir posé ce classement, l'auteur s'attarde en particulier sur le cas d'*éclater* et *exploser* – situations téliques qui, chez Vendler, correspondent aux achevements. Il sélectionne ces deux verbes intransitifs sans doute parce qu'il s'agit de deux exemples types commentés abondamment dans la littérature. Suivant les critères qu'il avance, ils sont tous deux des verbes perfectifs (p. 186). D'une part, explique-t-il, ils lient en effet «l'atteinte du terminus ad quem ω au dépassement du terminus a quo α ». D'autre part, ils comportent l'inférence implicative (a) des imperfectifs et l'inférence présuppositive (b) des perfectifs. Ainsi, *La bombe qui commence à/est en train d'éclater* implique *La bombe a éclaté* (a), tandis que *La bombe éclate* présuppose : *La bombe était intacte* (b). Cette analyse change, précise-t-il, s'il s'agit d'emplois figurés ou de sujet pluriel. Pour le premier cas, il donne *commencer à éclater en larmes* [?] /*de colère* [?] /*de santé*), et pour le second, *Les grenades commencent à éclater*.

Après l'analyse de ces deux exemples particuliers, l'auteur aborde le problème de la distinction entre les verbes perfectifs et les verbes imperfectifs dans le discours. Dans sa *Grammaire rénovée* (2007 : 71), Wilmet précise que «cette opposition tranchée a cours hors emploi». En effet, on aura remarqué que l'explication des seuls *marcher* et *sortir*, deux verbes intransitifs, laisse entières la question de la complémentation verbale en général et celle du classement des accomplissements de Vendler en particulier. Les accomplissements sont en effet ces procès bornés, mais non momentanés, dont la limite se marque souvent par la présence d'un complément : *peindre un tableau*, *courir un kilomètre*, *lire une revue*. Les emplois métaphoriques de nombreux verbes pourvus d'un complément d'objet mériteraient eux aussi quelque éclaircissement.

À propos des variations aspectuelles des procès dans le discours, l'auteur signale la possibilité des passages de verbes entre l'une et l'autre catégorie, et relève les cas suivants.

Certains imperfectifs deviennent perfectifs lorsqu'ils s'adjoignent un complément, et l'on retrouve donc ici les accomplissements de Vendler. En effet, *commencer à écrire* – qui implique *avoir écrit* – est imperfectif, tandis que *commencer à/être en train d'écrire une lettre* – qui n'implique pas *l'avoir écrite* – est perfectif. Le procès commence dès le terminus a quo α dans le premier cas, et dès le terminus ad quem ω , dans le second. Autres exemples : *lire* imperfectif \neq *lire un livre* perfectif, *manger* imperfectif \neq *manger une pomme* perfectif. Dans la théorie de Wilmet cependant, toute adjonction de complément d'objet n'entraîne pas la perfectivation des imperfectifs : ni *chasser le lièvre*, ni *regarder Marie*, ni *courir le Tour de France* ne sont perfectifs puisqu'ils possèdent les mêmes implications. *Commencer à chasser le lièvre/regarder Marie/courir le Tour de France* implique *avoir chassé le lièvre/regardé Marie/couru le Tour de France*. À propos de ces cas de passage des verbes imperfectifs vers les perfectifs, l'auteur propose de parler d'imperfectifs perfectivables parfois perfectivés ou d'imperfectifs non perfectivables, selon le cas.

Les verbes perfectifs deviennent, eux, imperfectifs sous l'influence de trois facteurs :

- la négation : *Pierre ne sort pas* ;
- le pluriel sémantique du sujet ou du complément : *Les invités de Pierre commencent à/sont en train d'arriver* ; *Pierre, ce bavard, commence à endormir ses invités* ; *la neige tombe* ; *douze heures sonnaient au clocher* ;
- l'emploi métaphorique du verbe : *Pierre sort (=fait la noce)* / *Le dollar descend*.

Ensuite, toujours à propos des variations aspectuelles dans le discours, l'auteur signale la difficulté à classer deux catégories de verbes en particulier.

D'une part, les verbes intransitifs semi-perfectifs : *grossir*, *jaunir*, *maigrir*, *pâlir*, *rajeunir*, etc. De par leur sens, ils contiennent une limite, mais le procès peut continuer au-delà de l'accomplissement.

D'autre part, les verbes symétriques (dits à renversement ou neutres), à valeur potentiellement factitive, catégorie comportant quelque 500 occurrences – *casser un verre et le verre a cassé* ; *cuire le lapin et le lapin a cuit*, *guérir le malade et le malade a guéri*, etc. L'auteur analyse quelques exemples en les

articulant en oppositions : *Le papier a peut-être jauni, mais il n'est pas jauni* [??] (*il n'est pas jaune*). *Le lapin a cuit, mais il n'est pas cuit. Le verre a peut-être cassé, mais il n'est pas cassé* [??] (*il n'est qu'ébréché*). Ces oppositions, subtiles, n'illustrent pas le propos d'une manière évidente. On peut noter aussi le choix des formes composées pour tous ces exemples : l'aspect grammatical serait-il indifférent dans leur interprétation ? Wilmet propose d'analyser les verbes de l'une et l'autre catégorie en tant qu'imperfectifs perfectivables. Il fonde cette analyse sur un seul test, celui d'inférence implicative, mais il dédouble son application en changeant d'auxiliaire. Selon l'auteur, *commencer à jaunir/cuire/casser* impliquent avoir *jauni/cuit/cassé*, ce qui prouverait leur imperfectivité ; dans le même temps, *commencer à jaunir/cuire/casser* n'impliquent pas être *jauni/cuit/cassé*, ce qui montrerait leur capacité à devenir perfectifs. Notons que l'application du test d'inférence présuppositive, ici écarté, amènerait à s'interroger de plus près sur la référence, démarche inévitable dans l'analyse des faits de discours. Par ailleurs, on peut se demander aussi pourquoi les verbes des deux catégories à la réputation de sémantèmes difficiles ne pourraient pas être considérés comme perfectifs – ou comme semi-perfectifs – lorsqu'ils sont conjugués avec *avoir* et comme statiques lorsqu'ils sont conjugués avec *être*.

Enfin, pour conclure sur ces typologies sémantiques, l'auteur précise dans la *Grammaire rénovée* (2007 : 72), que c'est l'aspect lexical précisément qui «détient le pouvoir de sélectionner» la construction, l'environnement formel et même le tiroir du verbe. Ce pouvoir de sélection porte sur :

- la préposition des compléments adverbiaux – *Pierre a marché/a mangé pendant trois heures* vs *Pierre est sorti du labyrinthe/a mangé une pomme en trois heures*.

- les périphrases accompagnant le verbe – *Marie est en train d'apprendre sa leçon* vs *Marie est en train de savoir sa leçon*.

- la forme verbale elle-même : les verbes statiques et les imperfectifs se mettent plus «naturellement» à l'imparfait, et les perfectifs, au passé simple. Ce lien de congruence entre l'aspect lexical et la forme se confirme dans les effets de surprise produits par les emplois consistant à le défaire, tel l'imparfait narratif, etc.

On comprend en somme que c'est l'acception du verbe qui est décisive dans l'analyse de la valeur aspectuelle d'une construction, et non pas le cotexte. On comprend également, que contrairement aux affirmations de l'auteur, on est

bien obligé de «sortir du lexème verbal» pour évaluer sa valeur aspectuelle, mais cela sans oublier que c'est l'aspect lexical qui «décide» de la construction syntaxique.

COMBINATOIRE DES ASPECTS

Avant de traiter les aspects formels – la composition, la surcomposition et les différents auxiliaires – Wilmet s'attarde sur les différents indices cotextuels pour évaluer leur rôle dans la détermination de la valeur aspectuelle des verbes. On passe donc de l'aspect lexical – que l'on n'a pas encore vraiment quitté – aux configurations syntaxiques des facteurs de divers ordres et à leur jeu réciproque.

Pour analyser les différentes configurations dans le cadre de la phrase, l'auteur passe en revue les apports des adverbes et des compléments circonstanciels³². Ces éléments jouent dans la détermination de l'aspect de diverses manières : ils indiquent l'intervalle qui sépare les bornes du procès (*longtemps, en x temps, vite, etc.*), ils marquent la fréquence de celui-ci (*souvent, ne/pas, ne pas/jamais, etc.*), ils montrent sa place à l'intérieur d'une série (*ne plus, déjà, encore, tôt, tard, de plus en plus, etc.*) ou ils laissent percevoir l'éloignement/l'approchement de l'un ou l'autre terminus (*depuis, jusqu'à, il y a*).

Toujours à propos des effets sur l'aspect des différentes configurations lexico-syntaxiques, l'auteur revient aux critères de compatibilité des indices cotextuels avec les différents types de procès, tels qu'ils sont habituellement appliqués dans la littérature. C'est en effet en essayant de combiner les différentes constructions que l'on détermine ordinairement le type de procès exprimé par le verbe. Cet examen des tests d'acceptabilité sert à évaluer l'importance qui leur est accordée par les linguistes se réclamant de la théorie de Vendler. Sont ainsi évoqués :

– l'incompatibilité des verbes statiques avec les périphrases *venir de* et *être en train de*

³² Dans sa théorie de la phrase, Wilmet distingue quatre sortes de compléments : compléments intra-, infra-, extra- ou suprapredicatifs. Ces quatre sortes de compléments peuvent être des adverbes. Dans ce chapitre, où il s'agit de montrer comment différents facteurs contribuent à la détermination de l'aspect dans le cadre phrastique, il ne donne pourtant pas la fonction exacte des adverbiaux qu'il commente.

- l'incompatibilité des verbes statiques avec les adverbes (ou locutions adverbiales) *vite, longuement et de plus en plus*
- l'impossibilité de combiner les verbes imperfectifs avec la locution adverbiale *en x temps*
- la compatibilité des verbes imperfectifs perfectivables avec *en x temps* et *pendant x temps* (*les légumes cuisent en/pendant x minutes*).

Le passage en revue critique de ces différents cas, dont certains sont illustrés d'exemples, amène l'auteur à poser explicitement son rejet de ces tests et à conclure à l'indépendance de l'aspect lexical vis-à-vis des «compléments circonstanciels du verbe»³³.

ASPECT GRAMMATICAL

L'aspect grammatical «décrit la position du repère par rapport au procès $\alpha - \omega$ ». Dans la théorie de Wilmet, il est donc une catégorie qui opère dans le sens inverse du temps grammatical. Celui-ci, on se le rappelle, «décrit l'orientation du procès par rapport à un repère fixé en un point quelconque du temps cosmique». Relèvent de l'aspect grammatical les suffixes de conjugaison – «indicateurs amalgamés de mode, de temps et d'aspect» – ainsi que – l'auteur le précisera plus tard – les auxiliaires. Comme on peut le constater, ce n'est pas l'opposition, habituellement évoquée, entre formes simples et formes composées qui est citée en premier lieu, mais une représentation spatiale. Notons par ailleurs que cette opposition trouve un étayage précisément dans la position du repère au-delà des bornes du procès, comme cela a déjà été montré dans différents travaux de guillaumiens³⁴. On verra plus loin les retombées de cette manière de poser l'aspect grammatical pour l'analyse des différents tiroirs.

L'aspect grammatical est à déduire des trois schémas proposés précédemment et qui représentent le fonctionnement : (L) – du mode impersonnel inac-

³³ Faute de précisions d'ordre syntaxique, cette appellation peut prêter à malentendu. Si l'on considère qu'un complément adverbial dépend étroitement du verbe, il devient dès lors difficile de l'appeler «circonstanciel». On a vu plus haut que l'aspect lexical faisait sélectionner au verbe la préposition. Le rôle des compléments adverbiaux mériterait d'être explicité. Il suffit de penser à la négation «ne pas» qui peut imperfectiver un verbe perfectif : elle n'est pas sélectionnée par l'aspect lexical, mais est-ce pour autant un complément circonstanciel ?

³⁴ On peut penser, entre autres, au schéma proposé par Paul Imbs (1960 :108). Les développements qu'il consacre à l'auxiliaire et aux formes composées abondent également dans le sens de cette interprétation. Voir aussi Moignet 1981, Bonnard 1997.

tuel, (H) – du mode personnel inactuel et (A) du mode personnel actuel. Pour rappel : (L), (H) et (A)-(A') montrent uniquement des formes simples et ne sont illustrés que par un seul exemple, *marcher*, verbe intransitif dynamique imperfectif. L'interprétation des informations aspectuelles se fait conjointement avec l'évaluation des valeurs temporelles.

Dans les schémas (L), (H) et (A), chacun des repères respectifs, soit scinde le procès en ouvrant ses extrémités, explique l'auteur, soit il lui est extérieur et le saisit ainsi en bloc, en le fermant des deux côtés. Le procès est par conséquent soit vu de l'intérieur, soit considéré de l'extérieur. Dans le premier cas, l'aspect est sécant, dans le second, global. Ce principe est à la base du classement des formes verbales simples (p. 188) qui se présente comme suit :

- sont d'aspect global l'infinitif présent, le participe passé, les subjonctifs présent et imparfait, le passé simple, le futur simple et le conditionnel présent (p.188)

- sont d'aspect sécant le participe présent, l'indicatif présent et l'imparfait.

Toutes ces formes sont ensuite classées dans un tableau récapitulatif (p. 189) qui montre la combinaison, pour chacune d'entre elles, des caractéristiques temporelles propres en plus des valeurs aspectuelles :

- l'infinitif présent est incident (et, aspectuellement, global), le participe présent est adjacent (et sécant), le participe passé, décadent (et global)

- le subjonctif présent est prospectif, le subjonctif imparfait, rétrospectif (les deux étant d'aspect global)

- l'indicatif présent est présent (et sécant), le passé simple est passé (et global), l'imparfait, passé (et sécant), le futur simple, futur et le conditionnel, «futur du passé» (et global). Quant à l'aspect du futur simple, il bénéficie d'une analyse double, sinon contradictoire : dans le tableau, p. 189, il est évalué comme étant sécant, alors qu'il est analysé comme global, p. 188 et ailleurs. On remarquera que dans la *Grammaire rénovée*, ouvrage publié trois ans plus tôt, ce tiroir est considéré, sans équivoque, uniquement comme d'aspect global³⁵.

La récapitulation de ces différentes données montre une nouvelle fois que les valeurs aspectuelles d'une part et valeurs temporelles, d'autre part, sont étroitement liées – tout en étant déterminées par leur répartition entre différents modes.

³⁵ Dans *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, le futur simple possède la même valeur aspectuelle que le présent, sa ressemblance morphologique avec le passé simple n'étant pas, pour Paul Imbs, un argument pour fonder une ressemblance aspectuelle.

FORME

La présentation de la théorie générale du système verbal se termine sur une section consacrée aux formes. La suite du chapitre «Verbe» consiste en un passage en revue des différents emplois qui sont analysés à la lumière des mécanismes existant dans le système de la langue exposés jusqu'ici.

Dans un premier temps, l'auteur plaide pour une simplification terminologique des dénominations des 10 formes simples, 10 composées et 9 surcomposées du système français. Dans le système simplifié qu'il appelle de ses vœux, la numérotation des tiroirs («1» ou «2») se combinerait utilement avec les appellations centrées sur la forme – «simple» ou «composé» – et sur le temps – «présent», «passé», «futur» (pp. 191-192). Après ce plaidoyer, l'auteur s'attarde sur une sorte de défense et illustration des formes surcomposées, dont il constate pourtant lui-même qu'elles sont admises dans la plupart des ouvrages de référence.

Dans un deuxième temps, Wilmet examine la question, plus intéressante, des auxiliaires qui, pour tout lecteur de Guillaume et de ses disciples, est centrale pour l'aspect verbal. Il commence par dénoncer le nombre, la diversité et le flou des critères qui président aux classements de cet ensemble et conteste les appellations correspondantes. Cette critique une fois énoncée, l'auteur préconise un nouveau classement, en forme de poupée russe – périphrases verbales > coverbes > auxiliaires –, dont il expose schématiquement les principes.

D'abord, il plaide pour la réunion des auxiliaires, des semi-auxiliaires et des auxiliaires de mode actuels sous l'appellation de coverbes. Dans la *Grammaire rénovée* (p. 77), il ajoute cette définition rapide : «coverbe, i.e. verbe escortant un autre verbe». Ces coverbes feraient désormais partie de l'ensemble des périphrases verbales. Notons que celles-ci ne font pas l'objet d'une définition spécifique. Dans l'ensemble des périphrases verbales, Wilmet propose de distinguer :

- les coverbes, premier sous-ensemble dont seraient exclues les locutions verbales à verbe unique (*avoir peur, faire défaut*, etc.³⁶), mais dont feraient partie les auxiliaires

- les auxiliaires, deuxième sous-ensemble inclus dans le précédent, qui ne comprendrait ni les coverbes à complément ni les coverbes à attribut (*faire*,

³⁶ On comprend donc que les infinitifs prépositionnels compléments font l'objet d'une autre analyse.

*attendre de, avoir l'air de, consentir à, se préparer à*³⁷, etc.). La nature de ces compléments n'est pas définie au-delà de ces exemples.

Ensuite, l'auteur donne les critères définitoires des auxiliaires. Ceux-ci se présentent comme suit :

- les auxiliaires ne peuvent pas avoir d'autre sujet que celui de l'auxilié, que celui-ci soit un participe ou un infinitif
- les auxiliés ne peuvent exercer aucune fonction indépendante dans la phrase (ex. : attribut dans *Pierre est étonné*, complément dans *Pierre espère partir*) (*Grammaire rénovée* 2007 : 77)³⁸
- les auxiliés ne peuvent pas se laisser transformer en proposition³⁹ (**Pierre doit qu'il marche*)
- les auxiliés n'acceptent pas la pronominalisation (*Pierre va marcher* → **Pierre le va*)
- les auxiliés n'acceptent pas le détachement⁴⁰ (**C'est marché/marcher que Pierre a/va*)
- les auxiliés sont incompatibles avec la négation soudée (**Pierre a ne pas marché*).

Après avoir évoqué les limites de ces critères, l'auteur conclut sa définition des auxiliaires par ce triple constat général :

- tous les auxiliaires sont des coverbes
- l'auxiliaire fait tandem avec son auxilié
- un coverbe doit jouer un rôle sur le plan temporel et aspectuel pour être considéré comme un auxiliaire. Ce dernier point montrera toute son importance dans la suite de l'exposé⁴¹.

³⁷ Dans la *Grammaire rénovée* (p. 79), *attendre de, se préparer à* sont classés en tant qu' «auxiliaires de type précuratif».

³⁸ Ni *falloir* ni *vouloir* ne sont donc des auxiliaires.

³⁹ Argument supplémentaire pour refuser à *falloir* le statut d'auxiliaire.

⁴⁰ Argument supplémentaire pour refuser à *vouloir* le statut d'auxiliaire, par exemple.

⁴¹ En effet, l'auteur évoque plus loin, p. 199, les auxiliaires à valeur modale qui consistent, explique-t-il, à «évaluer les chances de réalisation du procès : obligation matérielle, morale ou logique de *devoir* ; capacité physique ou mentale de *pouvoir* et *savoir*». Si *devoir* peut avoir une valeur temporelle, on perçoit moins bien d'emblée en quoi *pouvoir* et surtout *savoir* joueraient un rôle sur le plan strictement temporel et aspectuel, du moins si l'on s'en tient aux définitions données plus haut. La valeur de modalité dans les relations avec l'aspect gagnerait à être amenée plus tôt dans l'exposé et davantage explicitée. Riegel *et alii* (ainsi qu'Arrivé *et alii*) définissent *pouvoir, savoir* et *devoir* comme des «auxiliaires modaux», sans les associer à l'aspect (2009 : 453).

TYPES D'AUXILIAIRES

La proposition d'un classement nouveau des périphrases verbales débouche sur la définition de trois types d'auxiliaires. Le principe sur lequel se fonde cette définition est le critère aspectuel, à savoir : la position du repère par rapport à l'intervalle $\alpha-\omega$ du procès. Ce critère aspectuel s'applique une nouvelle fois conjointement avec le critère temporel. En effet, suivant l'explication de l'auteur (pp. 198, 199), l'évaluation de l'aspect d'une forme doit se faire à partir «du procès» – représenté par l'intervalle $\alpha-\omega$ – «vers le repère». Quant à l'interprétation de la valeur temporelle, elle doit se faire en parallèle, mais en sens inverse : «du repère» «vers le procès»⁴². Dans ce va-et-vient entre procès et repère il s'agit sans doute de l'application du principe d'analyse que l'auteur de la *Grammaire critique* pose à l'orée de la section «Emplois» : «Les temps et les aspects se lisent à l'inverse les uns des autres en une relation bijective» (p. 203).

Dans son classement des auxiliaires établi sur une base aspectuelle, Wilmet distingue ainsi :

– le premier type d'auxiliaire – *aller* + infinitif. Le repère se situe avant le terminus α et, par conséquent, le procès annoncé par *aller* lui est postérieur, ce qui détermine sa valeur temporelle ; le repère se situe avant le procès, ce qui renseigne sur sa valeur aspectuelle. L'auxiliaire *aller* + infinitif est donc de temps postérieur et d'aspect précuratif.

– le deuxième type : *être en train de* + infinitif. Le repère se situe à l'intérieur de l'intervalle $\alpha-\omega$ et le procès indiqué par l'infinitif est simultané. Cet auxiliaire est de temps concomitant et d'aspect cursif.

– le troisième type : *avoir/être* + participe 2 [i.e. passé]. Le repère se trouve après le terminus ω , tandis que le procès, dans la phase antérieure au repère. Analyse de l'auteur : l'auxiliaire *avoir/être* + participe 2 est de temps antérieur et d'aspect excursif. Le terme excursif est préféré, «pour la transparence de la nomenclature» (p. 199) à «extensif» et son contraire «immanent», de Guillaume.

En résumé, trois types d'auxiliaires aspectuels se dégagent de ce classement :

⁴² Notons qu'une lecture attentive des analyses produites à partir des trois schémas pp. 198-199 en regard des instructions de lecture pourrait tout autant faire dire plutôt l'inverse. Entre le repère et le procès les inversions peuvent être fréquentes.

- les auxiliaires précurseurs
- les auxiliaires cursifs
- les auxiliaires excursifs.

Une fois ces catégories dégagées, l'auteur propose d'y classer différents verbes ayant une valeur temporelle, aspectuelle ou modale :

– les auxiliaires précurseurs : *aller* + infinitif, *devoir*, *savoir*, *pouvoir*, *hésiter à*, *manquer*, *faillir*, *être loin de*, *être sur le point de*, etc. Notons que la valeur précurseuse de ces auxiliaires peut se combiner avec d'autres. *Aller* + infinitif est ainsi également sécant (pp. 200, 201, 292-294, passim). On remarquera aussi que la valeur modale de *savoir* et *pouvoir* est interprétée, comme signalé plus haut, en termes aspectuels.

– les auxiliaires cursifs : *être en train de* + infinitif, *commencer à/par*, *se mettre à*, *se prendre à*, *se risquer à*, *en venir à*, *achever de*, *avoir vite fait de*, *arrêter de*, *cesser de*, *continuer de*, *finir de/par*, etc. Comme on le voit, sont rangés ici les verbes interprétés souvent comme inchoatifs ou terminatifs. D'ailleurs, l'auteur précise, entre autres, que *se (re)mettre à* est «de type cursif avec spécialisation aspectuelle inchoative» (p. 201), *arrêter de*, «de type cursif avec spécialisation aspectuelle égressive», etc. Les différentes nuances aspectuelles, employées diversement dans la littérature, sont donc à ajouter à la valeur de base de chaque type d'auxiliaire. Ces différentes nuances, qui apparaissent au gré des analyses particulières, ne font pas l'objet d'une redéfinition ou d'une explication particulière⁴³.

– les auxiliaires excursifs : *avoir/être* + participe 2, *venir de*, *sortir de*, *ne faire que de* + infinitif, etc. L'auxiliaire *être* employé à la voix active est marqué par rapport à *avoir*, majoritaire ; la manière dont il intervient dans la construction de l'image verbale induit l'idée d'une certaine passivité de l'agent (p. 192).

Ce classement, qui réunit des constructions extrêmement diverses, peut, selon l'auteur, s'élargir à l'infini. Le linguiste belge cite quelques cas d'incompatibilité entre différentes périphrases. Il ne donne toutefois pas de critères précis permettant de juger du degré de grammaticalisation (p. 200) des «candidats auxiliaires» (p. 199)⁴⁴.

⁴³ Dans la *Grammaire rénovée* (p. 78), l'auteur précise que l'ingressivité et l'égressivité «disent la proximité à gauche du terminus α ou la proximité à droite du terminus ω ».

⁴⁴ Les travaux de B. Lamiroy – qui se réfère à Kurylowicz – montrent suffisamment l'importance de cette question.

ANALYSE DES FORMES VERBALES

Le classement des auxiliaires clôt la partie consacrée à la présentation générale du système verbal. L'auteur a posé les principes d'analyse des formes simples, composées et surcomposées en termes de mode, de temps et d'aspect ; il conclut sur deux exemples remarquables qui sont l'occasion de montrer concrètement l'application de sa méthode. Ces deux exemples sont deux phrases forgées isolées⁴⁵ :

– *Allait-il enfin arrêter de se remettre sans cesse à pleuviner pendant des heures ?* (p. 201)

– *Pierre va se mettre à travailler.* (p. 202)

La première phrase comporte, comme l'auteur le montre, 13 aspects, parmi lesquels trois «circonstanciels» – des adverbes ou des syntagmes à valeurs adverbiale – jouent un rôle non négligeable. La deuxième s'analyse comme suit : mode personnel actuel ; temps présent postérieur concomitant ; aspect sécant perspectif⁴⁶ cursif. Le mode est donc celui de l'auxiliaire, tandis que le temps et l'aspect sont le résultat de la combinaison de toutes les formes partielles qui composent la forme dans son entier. L'appartenance à un mode ainsi que la valeur temporelle et aspectuelle s'interprètent donc en additionnant les propriétés des tiroirs partiels. Et l'auteur de préciser : «la hiérarchie des modes permettant de ne prendre en compte que le repère de rang supérieur ($L < H < A$)⁴⁷, on dénombrera autant de fonctions temporelles et aspectuelles qu'une forme verbale possède de tronçons». (p. 202). Cette méthode d'analyse est ensuite appliquée, dans la partie «Emplois». Chaque tiroir du français est classé dans l'un des trois modes définis par l'auteur et analysé selon les caractéristiques temporelles et aspectuelles liées à sa forme simple, composée ou surcomposée. Celles-ci se définissent, on l'aura compris, en fonction de la relation entre le repère pertinent (L, H ou A) et le procès. Voici une présentation synthétique des résultats de l'analyse des tiroirs du français :

Mode impersonnel inactuel

– infinitif simple [i.e. infinitif présent] : temps incident ; aspect global

⁴⁵ Le fonctionnement des temps verbaux soumis à des contraintes proprement textuelles n'est donc pas illustré dans l'ouvrage. Au cours de l'exposé consacré aux emplois dans le discours, l'auteur commente toutefois des exemples tout en évaluant les apports de différents théoriciens, tel Benveniste, par exemple.

⁴⁶ Perspectif et non pas prospectif, comme ailleurs.

⁴⁷ Comme l'auteur l'explique plus haut, A intègre les repères des modes intemporels/inactuels.

- infinitif composé [i.e. infinitif passé] : temps incident antérieur ; aspect global excursif
- infinitif surcomposé : temps incident bisantérieur ; aspect global biexcursif
- participe 1 simple [i.e. participe présent] : temps adjacent ; aspect sécant
- participe 1 composé [i.e. participe passé composé] : temps adjacent antérieur ; aspect sécant excursif
- participe 1 surcomposé [i.e. participe surcomposé] : temps adjacent bisantérieur ; aspect sécant biexcursif
- participe 2 simple [i.e. participe passé] : temps décadent ; aspect global excursif
- participe 2 composé *eu marché*⁴⁸ [i.e. participe passé] : temps décadent antérieur ; aspect global ;

Mode personnel inactuel

- subjonctif 1 simple [i.e. subjonctif présent] : temps prospectif ; aspect global
- subjonctif 1 composé [i.e. subjonctif passé] : temps prospectif antérieur ; aspect global excursif
- subjonctif 1 surcomposé [i.e. subjonctif passé surcomposé] : temps prospectif bisantérieur ; aspect global biexcursif
- subjonctif 2 simple [i.e. subjonctif imparfait] : temps rétrospectif ; aspect global
- subjonctif 2 composé [i.e. subjonctif plus-que-parfait] : temps rétrospectif antérieur ; aspect global excursif
- subjonctif 2 surcomposé [i.e. subjonctif plus-que-parfait surcomposé] : *eût eu acquis*⁴⁹ – temps rétrospectif antérieur ; aspect global excursif ;

Mode personnel actuel

- présent simple [i.e. indicatif présent] : temps présent ; aspect sécant
- présent composé [i.e. ind. passé composé] : temps présent antérieur ; aspect sécant excursif
- présent surcomposé [i.e. ind. passé surcomposé] : temps présent bisantérieur ; aspect sécant biexcursif
- passé 1 simple [i.e. ind. passé simple] : temps passé ; aspect global

⁴⁸ L'auteur entend «revendiquer» le «droit à l'existence» de cette forme. (pp. 229-230).

⁴⁹ L'exemple figure dans *Le bon usage* §818a7.

- passé 1 composé [i.e. ind. passé antérieur] : temps passé antérieur ; aspect global excursif
- passé 1 surcomposé [i.e. ind. passé antérieur surcomposé] : temps passé bisantérieur ; aspect global biexcursif
- futur 1 simple [i.e. ind. futur simple] : temps futur ; aspect global
- futur 1 composé [i.e. ind. futur antérieur] : temps futur antérieur ; aspect global⁵⁰ excursif
- futur 1 surcomposé [i.e. ind. futur antérieur surcomposé] : temps futur bisantérieur ; aspect global biexcursif
- futur périphrastique 1 [i.e. ind. futur proche] : temps présent postérieur ; aspect sécant précuratif
- passé 2 simple [i.e. ind. imparfait] : temps passé ; aspect sécant
- passé 2 composé [i.e. ind. plus-que-parfait] : temps passé antérieur ; aspect sécant excursif
- passé 2 surcomposé [i.e. ind. plus-que-parfait surcomposé] : temps passé bisantérieur ; aspect sécant biexcursif
- futur 2 simple [i.e. ind. conditionnel présent] : temps futur du passé ; aspect global
- futur 2 composé [i.e. ind. conditionnel passé] : temps futur du passé antérieur ; aspect global excursif
- futur 2 surcomposé [i.e. ind. conditionnel surcomposé] : temps futur du passé bisantérieur ; aspect global biexcursif
- futur périphrastique [i.e. futur proche du passé] : temps passé postérieur ; aspect sécant précuratif.

Cette analyse des formes verbales du français appelle quelques commentaires.

L'application de la méthode proposée par Wilmet aboutit heureusement à une analyse des formes verbales détaillée. La distinction clairement établie entre temps et aspect permet d'évaluer avec précision les valeurs potentielles des différentes formes. Sur ce point complexe, on échappe enfin au nombre d'approximations qui émaillent certains ouvrages de référence, élaborés

⁵⁰ Dans le tableau récapitulatif des valeurs temporelles et aspectuelles dans le système de la langue (p. 201), le futur 1 composé s'analyse toutefois en tant que forme d'aspect **sécant** excursif. Il redevient global excursif dans le tableau p. 337. Comme plus haut, pp. 188-189, il fait l'objet d'une double analyse. Dans ce même tableau p. 201, le futur 2 composé s'interprète comme étant d'aspect «global excursif», ce qui semble plus congruent aux principes d'analyse exposés précédemment.

notamment à des fins didactiques et scolaires. En ce sens, on voit atteint l'objectif de proposer une réflexion scientifique sur la langue en lieu et place des règles ad hoc proposées par des maîtres peu familiers de la linguistique ou de leur non-réponses aux questions pertinentes des élèves.

Par ailleurs, dans la *Grammaire critique*, la représentation spatiale des valeurs temporelles et surtout aspectuelles aide à leur conceptualisation respective. L'emploi des schémas, qui est en quelque sorte la marque de fabrique du courant guillaumien, permet de vérifier la portée, très abstraite, de nombreuses affirmations. On songe ici en particulier au complément utile que représente le schéma (H) – celui du mode personnel inactuel, i.e. le subjonctif – à l'explication précise et richement illustrée d'exemples que donne *Le bon usage* (BU15§899b 1, passim) à propos de l'imparfait : on visualise aisément la possibilité d'employer ce tiroir dans une proposition placée sous la dépendance d'un prédicat au présent ou au futur.

Le linguiste appréciera en particulier les dénominations – prospectif, global, excursif, incident, décadent – qui servent de moyens à la mise en œuvre de la représentation spatiale du système et qui permettent de visualiser les rapports réciproques de ses différents éléments. Elles sont éclairantes, même si elles ne reproduisent pas toutes fidèlement les appellations originales choisies par Guillaume et employées par d'autres parmi ses disciples.

Cependant, toute précise et éclairante qu'elle est, cette méthode n'échappe pas, dans la pratique, à un effet d'atomisation. L'analyse des formes, qui consiste à juxtaposer les évaluations séparées de chacun de ses membres, laisse, certes, mesurer la complexité des effets qu'elles sont susceptibles de produire dans le discours. Cependant, cette méthode ne manque pas d'amener la question, fondamentale, du mécanisme de production du sens : une forme unique, même si, sur le plan morphologique, elle est composée, ne produit-elle pas un seul effet de sens ? Pourquoi donc faire éclater son analyse entre différents tronçons ? Comment comprendre qu'une forme puisse être d'un aspect à la fois sécant et excursif, comme l'auteur le propose à propos du plus-que-parfait de l'indicatif ? Le locuteur se placerait-il effectivement à deux points de vue opposés – dans le procès et au-delà de ses bornes – lorsqu'il exprime à l'aide d'une forme l'image du procès qui est en train de se former dans son esprit ?

Le sens de certaines précisions n'apparaît en outre pas dans cette présentation détaillée. Pourquoi, par exemple, les deux futurs périphrastiques (les deux futurs proches) sont-ils dotés d'une valeur d'aspect précurseur alors que les deux futurs simples ne le sont pas et ne sont analysés qu'en tant que d'aspect

global ? Maints liens entre différentes analyses devraient ainsi être encore explicités afin que la théorie, énoncée clairement, se conçoive bien à la lecture avant même son utilisation concrète. On songe ici aussi bien à la difficulté qu'entraînerait la tentative d'une transposition didactique⁵¹ rigoureuse qu'au maniement de l'outil d'analyse ainsi conçu dans une pratique autre que les applications dans un cadre strictement théorique de la recherche fondamentale. On n'oublie pas que le projet de l'auteur est de «faire descendre une grammaire scientifique vers les classes» dans l'idée «de simplifier et de clarifier».

L'exemple du passé composé – évalué en tant que «sécant excursif» – est représentatif des conséquences que peut engendrer l'atomisation de l'analyse. L'interprétation de ce tiroir comme ressortissant à l'aspect sécant paraît logique pour une série d'emplois, ceux qui ressortissent à l'accompli du présent. Elle convainc pourtant moins pour l'accompli du passé. Certes, dans les commentaires détaillés, l'auteur fait le départ entre ces deux emplois en expliquant le premier par l'accentuation de l'auxiliaire et le second, par celle de l'auxilié. Il n'est cependant pas sûr que cette analyse soit plus éclairante que celles qui ont déjà été proposées, y compris dans des ouvrages de référence jugés «d'allure traditionnelle». Une seule et même indication – aspect sécant – désigne ici deux réalités différentes. La tradition linguistique ne manque déjà pas d'appellations qui, à force d'ambiguïté, deviennent souvent trompeuses. Notons que le passé surcomposé fait l'objet d'une analyse similaire. Ici, le cas paraît encore plus complexe, car ce tiroir ajoute à sa valeur de «sécant biexcursif» l'opposition temporelle antériorité/postériorité entre les deux auxiliaires de composition et de surcomposition.

L'atomisation de l'analyse se ressent également à propos de cet autre tiroir composé qu'est le plus-que-parfait, déjà mentionné. La valeur sécante qui lui est attribuée paraît elle aussi étonnante bien qu'elle soit assortie d'une valeur excursive. Même si on n'oublie pas que le plus-que-parfait est avant tout un imparfait composé, on se demande en quoi une forme pouvant «prétendre exercer la totalité des emplois du passé 2 simple» (p. 318)⁵² peut ressortir à cet aspect. Il en va de même, a fortiori, pour le plus-que-parfait surcomposé.

⁵¹ Si la didactique des langues a besoin des apports de la linguistique, la transposition ne pourrait se faire sans l'action des professeurs qui doivent s'appuyer sur certaines connaissances pour construire leurs démarches d'enseignement. Cfr Jean-Louis Chiss (2009), «Sciences du langage et didactique des langues : une relation privilégiée», in *Synergies Roumanie*, n° 4, pp. 127-137.

⁵² Cinquante ans plus tôt, Paul Imbs soulignait déjà la valeur de «pur accompli» propre à ce tiroir.

D'une manière plus générale, il serait utile que soit mieux amenée et expliquée l'attribution à certaines formes de la valeur d'aspect global, et on pense ici, bien entendu, à l'infinitif présent, au subjonctif présent, au futur simple et au conditionnel présent. Guillaume analyse l'infinitif comme une forme contenant la tension entière, on peut donc comprendre qu'on lui attribue une valeur d'aspect global. En revanche, le fondateur de la psychomécanique attribue au futur et au conditionnel l'aspect tensif. Comment comprendre donc que ces tiroirs puissent devenir eux aussi d'aspect global ?

La tradition grammaticale, Guillaume et nombre de ses disciples y compris, associent habituellement forme simple et aspect inaccompli. L'opposition entre formes simples et composées a toujours été mise en avant comme une caractéristique formelle fondamentale pour leur interprétation. Certes, cette répartition des valeurs opposées, on l'a vu plus haut, ne va pas sans poser de problèmes, et il est heureux que l'auteur ait pris l'initiative de dépasser une analyse qui, au regard même de certains guillaumiens, paraît «insoutenable». Cependant, pour une compréhension exacte et juste, l'articulation entre tensif et global, entre global, accompli et inaccompli gagnerait à être explicitée. Il s'agit là de l'un des points les plus intéressants dans la problématique aspectuelle.

Pour ce qui concerne les innovations terminologiques, la simplification n'apparaît pas d'emblée comme telle. La valeur de certains tiroirs se trouve, certes, clarifiée, mais ce gain paraît vite perdu avec l'apparition des étiquettes au moins aussi nombreuses et aussi complexes que celles qui existent déjà dans la grammaire. L'auteur ne cite-t-il pas lui-même cette position de Guillaume qui, tout en pointant l'insuffisance de la terminologie grammaticale à décrire la langue avec exactitude conteste l'idée de la réformer ? (in *Leçons de linguistique*, 1973) Les refontes successives du curriculum en français n'ont-elles pas abouti à une désémantisation progressive et quasi totale des dénominations léguées par la tradition ? Par ailleurs, peut-on croire qu'un simple changement de nomenclature suffise à combler les lacunes dans la formation linguistique des maîtres ? Les nombreuses informations éclairantes comprises dans les nouvelles dénominations ne sont-elles déjà pas exposées dans les grammaires descriptives depuis un bon nombre d'années ? Les incohérences dans l'enseignement des savoirs linguistiques ne viennent-elles pas plutôt d'une acculturation insuffisante des candidats à l'enseignement à la grammaire ?

La nomenclature alternative proposée par l'auteur de la *Grammaire critique* est bien évidemment intéressante pour tout linguiste qui aime à comparer

les résultats des recherches menées tout au long des siècles. Les travaux de Jean-Claude Chevalier (1968, 1978, 2006), d'Éric Buyssens (1969), de Claude Hagège (1976), de Jean-René Klein (1984), de Léon Warnant (1991), de Danielle Leeman (1994), de Carl Vetters (1996) et de tant d'autres en disent long sur le nombre d'efforts visant à clarifier l'approche de la langue et à améliorer la façon de nommer ses différentes manifestations. Pour le linguiste qui s'intéresse à l'histoire de sa discipline, les innovations de Wilmet sont à cet égard précieuses. Le didacticien, le professeur de langue risquent, au contraire, de se trouver démunis s'ils entendent les appliquer à bon escient dans le silence souvent bien relatif de nos classes d'aujourd'hui. Ils pourront en revanche s'en inspirer pour alimenter leur réflexion personnelle sur la langue et sur les manières de l'enseigner.

QUE RETENIR DE CETTE THÉORIE DU VERBE ?

Les réserves que l'on peut émettre à propos de l'analyse des formes verbales ne doivent cependant pas occulter ce qui en constitue véritablement l'essentiel. En formulant quelques critiques à propos des points qui mériteraient d'être mieux exposés et davantage illustrés d'exemples, on ne fait que suivre la démarche de l'auteur qui entend réagir contre ce qui dans les théories grammaticales lui paraît gênant ou peu fondé. La théorie du verbe exposée dans la *Grammaire critique* est sans conteste l'un des apports les plus intéressants et les plus originaux à la question du fonctionnement du système des temps et des aspects en français. Certains éléments de la psychomécanique du langage ont pénétré, on l'a vu plus haut, dans de nombreuses publications linguistiques. En dehors de quelques ouvrages spécialisés et souvent, disons-le, ésotériques, il est toutefois difficile d'en trouver une illustration à la fois critique et actualisée, s'appliquant de manière globale aux différents aspects des faits de langue. Il n'est en effet pas facile de présenter de manière cohérente un système mentaliste dans lequel les guillaumiens eux-mêmes n'ont pas manqué de pointer certaines contradictions. La *Grammaire critique du français* est l'ouvrage qui met les éléments les plus intéressants de la psychomécanique du langage à la portée du public actuel.

D'un point de vue plus précis, la présentation du fonctionnement du système verbal clarifie un certain nombre de points. La théorie de l'aspect en français figure certainement parmi les chapitres les plus stimulants. L'historique de la question et sa mise en perspective sont particulièrement ap-

préciables : dans bon nombre de publications, les auteurs ne traitent, naturellement, que du point de vue qui est le leur. Même si le ton polémique se mêle souvent au propos et n'en facilite ainsi ni le déroulé ni la compréhension, la présence d'avis contrastés sur l'aspect est très souvent éclairante. En essayant sans doute de mettre en pratique son propre axiome – qu'il n'est de linguistique que générale –, l'auteur ouvre la réflexion sur d'autres positions et surtout sur d'autres langues que celle dont il traite en premier lieu. Le titre de l'ouvrage – faut-il le rappeler ? – est *Grammaire critique* du français.

Dans l'approche de l'aspect un point en particulier mérite réflexion et, à lui seul, il pourrait donner lieu à de nombreuses recherches. Il s'agit de l'analyse précise des différents composants qui entrent en jeu dans les phénomènes aspectuels. La distinction nette entre le versant grammatical et le versant lexical offre un puissant outil d'analyse. En effet, l'apport de nombreux travaux est trop souvent oblitéré par une confusion pour ainsi dire systématique – au sens qu'elle touche l'interprétation de l'ensemble des faits relevant du système – entre ce qui relève du lexique et ce qui revient à la grammaire. La nécessité de faire un départ bien net entre ces deux versants est une des conclusions et un des acquis principaux de cette théorie.

La primauté de l'aspect lexical sur l'apport des adverbiaux est elle aussi une piste qui mérite d'être largement testée et exploitée. La fermeté avec l'auteur la pose – et ce malgré la nécessité persistante d'y apporter quelques précisions d'ordre syntaxique – mériterait d'être suivie dans nombre de travaux. En réalité, le sémantique prime souvent et règne sans limites, et les auteurs en arrivent à se plaindre eux-mêmes des difficultés qu'entraîne l'enchevêtrement entre le syntaxique, le grammatical et la valeur lexicale du verbe. Par ailleurs, l'alternative proposée au classement de Vendler vaudrait la peine, elle aussi, d'être mise à l'épreuve sur les échantillons discursifs de différentes superstructures et de différents genres afin d'en essayer concrètement l'efficacité.

Le nouveau classement des périphrases verbales est un autre point intéressant, au sens, cette fois-ci, qu'il stimule l'intérêt du linguiste pour les phénomènes de grammaticalisation. Faute d'être développés dans la théorie du verbe de Wilmet, ceux-ci sont le premier objet de réflexion qui s'impose lorsqu'on examine la proposition d'une définition alternative des périphrases, des *coverbs* et des auxiliaires. Il serait en effet intéressant de tester le nouveau classement dans une confrontation avec des faits syntaxiques en grand nombre en s'attardant notamment sur les emplois métaphoriques des différentes structures.

Tous ces apports, dont il est difficile d'établir la liste complète, mériteraient d'être mis en application sur les corpus les plus divers. On pourrait les mettre à l'épreuve dans l'analyse des faits propres à d'autres langues que le français, comme le montrent certaines initiatives entreprises déjà dans ce sens.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARRIVÉ, M., GADET, FR. ET M. GALMICHE (1986), *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, éd. Flammarion, Paris
- BAJRIC, S. (2005), « Questions d'intuition », in *Langue française*, n° 147, 2005/3, pp. 7-18
- BENVENISTE, É. (1966), *Problèmes de linguistique générale, I*, éd. Gallimard, Paris
- BONNARD, H. (1988), « Verbe et temps », in *L'Information Grammaticale*, n° 38, 1988. pp. 3-6
- CHEVALIER (1978), *Verbe et phrase. (Les problèmes de la voix en espagnol et en français)*, éd. Hispaniques, Paris
- GREVISSE, M. ET A. GOOSSE (1986), *Le bon usage. Grammaire française*, éd. De Boeck-Duculot, Bruxelles
- GREVISSE, M. ET A. GOOSSE (1993), *Le bon usage. Grammaire française*, éd. De Boeck-Duculot, Bruxelles
- GREVISSE, M. ET A. GOOSSE (2011), *Le bon usage. Grammaire française*, éd. De Boeck-Duculot, Bruxelles
- GUILLAUME, G. (1929, 1970), *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, éd. Honoré Champion, Paris.
- GUILLAUME, G. (1973), « Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe : esquisse d'une théorie psychologique de l'aspect (1933) », in *Langage et science du langage*, éd. Nizet, Paris, pp. 120-126
- GUILLAUME, G. (1973), « De la répartition des trois radicaux du verbe 'aller' entre les formes de la conjugaison française » (1941), in *Langage et science du langage*, éd. Nizet, Paris, pp. 99-107
- GUILLAUME, G. (1973), « La représentation du temps dans la langue française » (1951) 1 et 2, in *Langage et science du langage*, éd. Nizet, Paris, pp. 184-207
- HIRTLE, W.H. (1975), « Structure du mot et structure syntaxique », in *Grammaire générative et transformationnelle et psychomécanique du langage*, éd. Publications de l'Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq, pp. 13-27
- IMBS, P. (1960), *L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive*, éd. Klincksieck, Paris
- LAMIROY, B. (1983), *Les verbes de mouvement en français et en espagnol. Études comparées de leurs infinitives*, éd. John Benjamins, Amsterdam
- LAMIROY, B. (1994), « Les compléments nominaux dans une perspective typologique et l'auxiliarité », in *Langages*, n° 115, pp. 64-75
- LAMIROY, B. (1999), « Auxiliaires, langues romanes et grammaticalisation », in *Langages*, n° 138, pp. 33-45

- LAMIROY, B. ET L. MELIS, (2005), « Les copules ressemblent-elles aux auxiliaires ? », in *Les périphrases verbales*, SHYLDKROT H. ET N. LE QUERLER (éds.), éd. Benjamins, Amsterdam, pp. 145-170
- LEEMAN-BOUIX, D. (1994), *Grammaire du verbe français*, éd. Nathan, Paris
- MELLET, S. (1981), « L'aspect verbal chez G. Guillaume et ses disciples », in *L'Information Grammaticale*, n° 9, 1981. pp. 6-12
- NOVAKOVA, I. (2001), « Fonctionnement comparé de l'aspect verbal en français et en bulgare », in *Revue des études slaves*, tome 73, fascicule 1, 2001, pp. 7-23
- PAPROCKA-PIOTROWSKA, U. (2008), *Conter au risque de tout changer. Complexité conceptuelle et référence aux procès dans l'acquisition du français L2 et du polonais langue 2*, éd. Towarzystwo Naukowe KUL, Lublin
- POTTIER, B. (2011), *Sémantique générale*, éd. Presses Universitaires de France, Paris
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C. ET R. RIOUL (1994), *Grammaire méthodique du français*, éd. PUF, Paris
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C. ET R. RIOUL (2009), *Grammaire méthodique du français*, éd. PUF, Paris
- STÉFANINI, J. (1967), *Approche du guillaumisme*, in *Langages*, n° 7, pp. 74-92
- STÉFANINI, J. (1975), « Quelques remarques sur la notion d'incidence », in *Grammaire générative et transformationnelle et psychomécanique du langage*, éd. Publications de l'Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq, pp. 89-109
- VALIN, R. (1973), « Introduction », in *Langage et science du langage*, éd. Nizet, Paris, pp. 11-24
- VALIN, R. (1971), « Introduction », in *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1948-1949. Séminaire sémiologique et structure psychique de la langue française I*, éd. Klincksieck, Paris, pp. 9-58
- VASSANT, A. (2005), « 'Dire quelque chose de quelque chose ou de quelqu'un' et la théorie de l'incidence de Gustave Guillaume », in *Langue française*, n° 147, 2005/3, pp. 40-67
- VASSANT, A. (1991), « Faits de syntaxe en linguistique guillaumienne : incidence et parties du discours », in *L'Information Grammaticale*, n° 50, 1991, pp. 24-29
- VASSANT, A. (1980), « Pour une étude de l'aspect verbal », in *L'Information Grammaticale*, n° 4, 1980, pp. 12-19
- VETTERS, C. (1996), *Temps, aspect et narration*, éd. Rodopi, Amsterdam
- WAGNER, R.L. ET J. PINCHON (1962), *Grammaire du français classique et moderne*, éd. Hachette, Paris
- WAGNER, R.L. ET J. PINCHON (1992), *Grammaire du français classique et moderne*, éd. Hachette, Paris
- WILMET, M. (2010), *Grammaire critique du français*, éd. Hachette-Duculot, Louvain-la-Neuve
- WILMET, M. (2007), *Grammaire rénovée du français*, éd. De Boeck, Bruxelles
- WILMET, M. (1997), *Grammaire critique du français*, éd. Hachette-Duculot, Louvain-la-Neuve
- WILMET, M. (1978), *Gustave Guillaume et son école linguistique*, éd. Labor, Bruxelles
- WILMET, M. (1988), « Le temps linguistique », in *L'Information Grammaticale*, n° 3, 1991, pp. 6-10
- WILMET, M. (1975), « Le traitement de la négation en grammaire générative et en psychomécanique du langage », in *Grammaire générative et transformationnelle et psychomécanique du langage*, éd. Publications de l'Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq, pp. 57-87.

LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME VERBAL FRANÇAIS
DANS LA *GRAMMAIRE CRITIQUE DU FRANÇAIS*, DE MARC WILMET,
5^e ÉDITION, 2010

R é s u m é

La théorie de Gustave Guillaume a marqué les travaux d'un bon nombre de linguistes. Son influence a pénétré jusqu'aux ouvrages didactiques, où l'approche de la détermination et la représentation du temps dans la langue portent indéniablement son empreinte. Marc Wilmet a opéré une synthèse de ce système exigeant et en propose une présentation systématique au public actuel. Dans sa *Grammaire critique du français* (2010), il présente notamment une théorie du système verbal français dont nous analysons, dans cet article aussi bien les points forts que l'applicabilité à des fins didactiques.

Mots-clés: guillaumisme, verbe, mode, temps, aspect, français.

FUNKCJONOWANIE FRANCUSKIEGO SYSTEMU CZASOWEGO
WEDŁUG *GRAMMAIRE CRITIQUE DU FRANÇAIS* MARCA WILMETA,
WYDANIE 5, 2010

Streszczenie

Teoria Gustawa Guillaume'a do dziś odbija się szerokim echem w pracach wielu językoznawców. Wpływ Guillaume'a widoczny jest także w publikacjach z zakresu dydaktyki, w których sposób określania i reprezentacji czasu w języku bezsprzecznie nosi znamiona jego myśli teoretycznej.

W wydanej w 2010 r. krytyce gramatyki francuskiej Marc Wilmet proponuje współczesnemu czytelnikowi wnikliwą syntezę guillaumowskiego systemu. W swoim dziele *Grammaire critique du français* Wilmet przedstawia teorię francuskiego systemu czasowego, której zarówno mocne strony, jak i elementy możliwe do zaaplikowania w dydaktyce języka prezentuje przedłożony artykuł.

Słowa kluczowe: Gustave Guillaume, czasownik, tryb, czas, aspekt, język francuski.

THE VERBAL SYSTEM
IN THE WORK *GRAMMAIRE CRITIQUE DU FRANÇAIS*,
BY MARC WILMET,
5TH EDITION, 2010

S u m m a r y

Gustave Guillaume's theory has influenced the works of a large number of linguists. His influence reached academic literature, in which the determination approach as well as the time representation in the language undisputably bear his print.

Marc Wilmet has summarized that demanding system and offers a consistent presentation of it to the present-day public.

In his work *Grammaire critique du français* (2010), he presents, amongst others, a theory of the French verbal system of which we analyse, in this article, the strengths as well as the applicability for teaching / educational purposes.

Key words: guillaumism, verb, mode, tense, aspect, French.